

ETA 728 – Questions particulières en éthique I - Le consentement et ses enjeux éthiques (3 cr.)**Plan de cours – Hiver 2024****Mardi, 18 h 30 à 21 h 30, et samedi, 09 h 00 à 16 h 00, local L1 11615 et L1 4680**

Enseignant : Marie-Hélène Desmeules
Bureau : L1-11632 (campus de Longueuil)
Téléphone : **819 821-8000, poste 61761**
Courriel : marie-helene.desmeules@usherbrooke.ca

OBJECTIF

- Approfondir ses connaissances et sa réflexion éthique en abordant de nouvelles perspectives contemporaines en éthique;
- Prendre connaissance des impacts d'un enjeu sociétal contemporain sur nos savoirs, nos décisions et nos actions;
- Éclaircir les divers aspects du processus décisionnel dans des problématiques d'ordre éthique;
- Être à la fois critique, ouvert et respectueux envers le pluralisme axiologique;
- Développer sa capacité d'analyse, de synthèse et d'argumentation en éthique appliquée;
- Acquérir les compétences éthiques nécessaires à de judicieuses interventions en éthique dans de multiples contextes professionnels.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- Se familiariser avec les éléments constitutifs du consentement;
- Identifier ses différents contextes d'utilisation;
- Différencier le consentement des autres normes aujourd'hui utilisées;
- Comprendre les enjeux éthiques liés au consentement;
- Mobiliser les concepts éthiques pertinents pour décrire les enjeux éthiques entourant nos différents usages du consentement;
- Identifier des solutions pour répondre aux problèmes éthiques liés au consentement.

CONTENU

Le consentement est l'une des principales normes qui régulent nos interactions sociales. Que ce soit lors d'interventions et de soins médicaux, en éthique de la recherche avec des êtres humains, dans nos interactions sexuelles, en matière de vie privée, et dans bien d'autres domaines encore, le consentement a pour fonction normative de légitimer des interactions qui, en son absence, seraient incorrectes.

Au cours des dernières décennies, le rôle et la primauté que nous accordons au consentement n'ont fait que croître, au point où nous pourrions avoir l'impression qu'il garantit à lui seul la légitimité de nos interactions : si tous les partenaires consentent, alors il n'y aurait rien à redire contre leur interaction. Nous justifions généralement cette primauté par le fait que le consentement protège l'autonomie de chacun. De plus, le consentement permet de juger de la légitimité d'une interaction sans en appeler à des normes morales, des valeurs ou des conceptions de la vie bonne qui seraient externes aux partenaires en interaction. Il serait en ce sens garant d'une conception pluraliste de la morale et de l'éthique.

Dans ce cours, nous souhaitons néanmoins explorer les enjeux éthiques soulevés par les divers usages qui sont aujourd’hui faits du consentement. Car le consentement est une norme souvent problématique. Il a lieu dans des conditions rarement idéales : souvent, il n’est pas suffisamment informé, il est fait sous la contrainte ou par complaisance, ou il s’accompagne d’affects négatifs. En outre, certains soutiennent qu’il serait contraire à l’éthique de reconnaître la légitimité de certaines interactions, même si tous les partenaires y consentent. Enfin, dans certains cas, c’est le consentement lui-même qui est problématique. Car il ne protège pas toujours ni ne promeut la pleine participation de la personne qui consent, tout en lui faisant porter le fardeau de la responsabilité et des conséquences de l’interaction.

Au terme de ce cours, les étudiants et étudiantes sauront saisir avec acuité les enjeux éthiques liés aux différents usages du consentement, et auront l’opportunité de discuter des réponses et des solutions à apporter à ces problèmes éthiques.

PLANIFICATION DU COURS

	Description du contenu
Partie 1 – Qu’est-ce que le consentement?	
Cours 1 – 12 mars	Introduction – Qu’est-ce que le consentement? Cas pratique : pouvons-nous consentir à une action immorale?
Cours 2 – 16 mars AM	Les usages normatifs du consentement
Partie 2 – Les conditions entourant le consentement	
Cours 3 – 16 mars PM	Le consentement doit-il être exprimé? Cas pratiques : présomption de consentement et consentement anticipé
Cours 4 – 19 mars	Pouvons-nous consentir sous la contrainte?
Cours 5 – 26 mars	Jusqu’à quel point le consentement doit-il être informé?
Cours 6 – 2 avril	Présentations orales
Cours 7 – 6 avril AM	Présentations orales
Cours 8 – 6 avril PM	Pouvons-nous consentir par complaisance? Faut-il consentir avec enthousiasme?
Cours 9 – 9 avril	Le consentement peut-il être irrationnel?
Partie 3 : Le consentement et la responsabilité de l’agir	
Cours 10 – 16 avril	L’imputabilité, la responsabilité et le fardeau des conséquences
Cours 11 – 20 avril AM	L’inégalité dans la participation
Cours 12 – 20 avril PM	Cas pratiques – consentement à la recherche et soins médicaux
Partie 4 : Les approches dialogiques, une solution?	
Cours 13 – 23 avril	Solutions : en amont du consentement : la négociation et la conversation

MODALITÉS DE L’ÉVALUATION DU COURS

Présentation orale (40%)

Dans cette présentation, les étudiant.e.s devront problématiser d’un point de vue éthique la situation de consentement qui sera au cœur de leur dissertation finale. Ils devront expliciter pourquoi la situation choisie est bel et bien une situation impliquant un consentement. Ils pourront pour ce faire se référer à des situations qu’ils rencontrent dans leur propre pratique. Ils seront appelés à identifier les enjeux éthiques et les conflits de valeurs ou de principes qui entourent l’usage du consentement dans la situation choisie.

Critères d’évaluation : la compréhension du contenu du cours (matière vue en classe, lectures, etc.), la pertinence et la rigueur de l’argumentation, le processus réflexif et la clarté du propos.

Dissertation finale (60%)

La dissertation finale prendra la forme d’un travail de 10 pages (interligne 1,5; Times New Roman 12), et proposera une analyse et un approfondissement des enjeux éthiques entourant l’usage normatif du

consentement. Cette dissertation devra prendre appui sur une recherche documentaire personnelle (3 sources documentaires autres que celles dans le plan de cours ou dans les lectures obligatoires).

Critères d'évaluation : la compréhension du contenu du cours (matière vue en classe, lectures, etc.), la pertinence et la rigueur de l'argumentation, la clarté du propos, le processus réflexif, la qualité de la recherche documentaire, qualité du lexique et la qualité de la présentation

MATÉRIEL REQUIS

Textes disponibles sur le Moodle

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDER, L., « The Ontology of Consent », *Analytic Philosophy*, vol. 55 (2014), pp. 102–113.
- ALEXANDER, L., HURD, H., and WESTEN, P. (2016), « Consent Does Not Require Communication: A Reply to Dougherty », *Law and Philosophy*, 35, pp. 655–660.
- ANDERSON, M. J. (2005), « Negotiating Sex », *Southern California Law Review*, 78:6, pp. 1401-1438.
- ARCHARD, D., « Informed Consent: Autonomy and Self-Ownership », *Journal of Applied Philosophy*, vol. 25, no. 1 (2008), pp. 19-34.
- ARCHARD, D., *Sexual Consent*, Oxford : Westview Press, 1998, 189 pages.
- AUSTIN, J. L., *Quand dire, c'est faire*, Paris : Seuil (coll. Points), 1970.
- BOIRE-LAVIGNE, A.-M., « Intervenir auprès de la personne malade ou de son représentant lors de divergences sur les soins de fin de vie », dans *La prise de décision en éthique clinique : perspectives micro, méso et macro*, Y. Farmer, M.-È. Bouthillier et D. Roigt (éd.) Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014
- BUCHANAN, K. S., « When is HIV a Crime? Sexuality, Gender and Consent », *Minnesota Law Review*, vol. 99, no. 4 (2015), pp. 1231-1342.
- BURGAT, Florence, *L'humanité carnivore*, Paris, Éditions du Seuil, 2017, 466 pages.
- COWART, M. R., « Understanding Acts of Consent : Using Speech Act Theory to Help Resolve Moral Dilemmas and Legal Disputes », *Law and Philosophy*, vol. 23, no. 5 (2004), pp. 495-525.
- DE BEAUVOIR, S., *Le deuxième sexe*, I et II, Paris, Gallimard, 1986.
- DE LA BOÉTIE, E., *Le discours de la servitude volontaire*, Paris, Payot, 1976, 307 pages.
- DOUGHERTY, T., « Yes means Yes : Consent as Communication », *Philosophy & Public Affairs*, vol. 43, no. 3 (2015), pp. 224-253.
- DWORKIN, A., *Pouvoir et violence sexiste*, trad. fr. M. Dufresne, Montréal, Sisyphe, 2007, 123 pages.
- DWORKIN, A. et MACKINNON, C., *In harm's way : the pornography civil rights hearings*, London, Harvard University Press, 1998, 496 pages.
- DWORKIN, R., « Autonomy and the Demented Self », *The Milbank Quarterly*, vol. 64, no. 2, 1986, pp. 4-16.
- DRESSER, R., « Dworkin on Dementia: Elegant Theory, Questionable Policy », *The Hastings Center Report*, vol. 25, no. 6, 1995, pp. 32-38.
- ELSTER, J., « L'usage stratégique de l'argumentation », *Négociations*, vol. 4 no. 2 (2005), pp. 59-82.
- GARCIA, M., *La conversation des sexes : philosophie du consentement*, Paris, Climats, 2021, 308 pages.
- GRUBER, Aya (2016), « Consent Confusion », *Cardozo Law Review*, 38:2, pp. 415-458.
- FRAISSE, G., *Du consentement*, Paris : Seuil (coll. Non conforme), 2007.
- HEALEY, R., « The Ontology of Consent : A Reply to Alexander », *Analytic Philosophy*, vol. 56, no. 4 (2015) pp. 354–363.
- IMPLETT, E. A. et PEPLAU, L. A. (2003), « Sexual Compliance : Gender, Motivational, and Relationship Perspectives », *The Journal of Sex Research*, 40:1, pp. 87-100.

- KLEINIG, J., « The Ethics of Consent », *Canadian Journal of Philosophy*, Supplementary Volume VIII (1982), pp. 91-118.
- KUKLA, Quill (2018), « That's What She Said: The Language of Sexual Negotiation », *Ethics*, 129, pp. 70-97.
- MACKINNON, C. A. (2016), « Rape Redefined », *Harvard Law & Policy Review*, 10:2, pp. 432-477.
- GUIBET LAFAYE, C., « Usages du consentement en psychiatrie. La place du consentement en psychiatrie et la construction de sa validité (dans le cas des psychoses graves) », *Éthique et santé*, vol. 12, no. 1 (2015), pp. 46-55.
- LOT-FALCK, E., *Les rites de chasse chez les peuples sibériens*, Paris, Gallimard, 1953, 237 pages.
- MARZANO, M., *Je consens, donc je suis... Éthique de l'autonomie*, Paris : Presses universitaires de France, 2006.
- MATHIEU, N.-C., « Céder n'est pas consentir », dans *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologisations du sexe*, Paris : Côté-femmes (coll. Recherches), 1991.
- MILL, J. S., *De la liberté*, Paris, Gallimard, 1990, 242 pages.
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux, *L'aide médicale à mourir pour les personnes en situation d'inaptitude : le juste équilibre entre le droit à l'autodétermination, la compassion et la prudence*, J. Maclure et N. Filion (dir.), N. Hamrouni (réd.), Québec, Gouvernement du Québec, 2019, 157 pages.
- MONNET, É., « Faiblesse de volonté et consentement. À partir de *Agir contre soi* de Jon Elster », *Tracés. Revue de sciences humaines*, vol. 14, 2008, pp. 1-15.
- MURPHY, J. G., « Consent, Coercion, and Hard Choices », *Virginia Law Review*, vol. 67, no. 1 (1981), pp. 79-95.
- OGIEN, R., « L'incohérence des critiques des morales du consentement », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 43 (2007), pp. 133-140.
- O'NEILL, O., « Some Limits of Informed Consent », *Journal of Medical Ethics*, vol. 29 (2003), pp. 4-7.
- OWENS, D., *Shaping the Normative Landscape*, Oxford : Oxford University Press, 2012.
- OWENS, D., « The Possibility of Consent », *Ratio*, vol. 24, no. 4 (2011) pp. 402-421.
- QUINTIN, J., « Accompagner le patient dans ses choix de vie : le jeu de la conversation », *Éthique et Santé*, vol. 11, no. 2 (2014), pp. 69-76
- R. c. Mabior, (2012) 2 RCS 584.
- REINACH, A., *Les fondements a priori du droit civil*, trad. R. de Calan, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2004, 201 pages.
- RICOEUR, P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, 424 pages.
- RUBENFELD, J., « The Riddle of Rape-by-Deception and the Myth of Sexual Autonomy », *The Yale Law Journal*, vol. 122, no. 6 (2013), pp. 1372-1443.
- « Special Issue: Sex and Consent, Part I & II », *Legal Theory*, vol. 2, no. 2-3 (juin et septembre 1996).
- SANDEL, M. J., *Justice*, trad. fr. P. Savidan, Paris, Flammarion, 2017, 414 pages.
- The Ethics of Consent : Theory and Practice*, éd. F. Miller et A. Wertheimer, New York ; Oxford : Oxford University Press, 2010.
- URFALINO, Philippe (2005), « La délibération n'est pas une conversation. Délibération, décision collective et négociation », *Négociations*, 2:4, pp. 99-114.
- YOUNG, I. M., « Lancer comme une fille. Une phénoménologie de la motilité, de la spatialité et du comportement corporel féminins », *Symposium*, vol. 21, no. 2, pp. 19-43
- WERTHEIMER, A., « What is Consent? And Is It Important? », *Buffalo Criminal Law Review*, vol. 3 (2000), pp. 557-583.

WESTEN, P., *The Logic of Consent : the Diversity and Deceptiveness of Consent as a Defense to Criminal Conduct*, Aldershot ; Burlington, VT : Ashgate, 2004, 383 pages.

WEST, R. L., « The Difference in Women's Hedonic Lives : A Phenomenological Critique of Feminist Legal Theory », *Wisconsin Women's Law Journal*, vol. 3 (1987), pp. 81-145.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au [Règlement des études](#). Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

Il est interdit d'enregistrer (audio et/ou vidéo) ou de transcrire automatiquement par un logiciel ou tout autre moyen technologique le cours, que ce soit en partie ou en totalité. Si vous souhaitez le faire, vous devez obtenir l'autorisation écrite de la professeure avant de procéder à l'enregistrement et/ou à la transcription automatique. Vous devrez également détruire l'enregistrement et la transcription à la fin du cours.

Conformément à l'article 9.4.2g du Règlement des études, l'utilisation de la voix ou de l'image de l'enseignant sans son consentement est considérée comme un délit relatif à la communauté universitaire et peut faire l'objet d'une sanction.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplgiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplgiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D+</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>